

Image not found or type unknown



Préemption bail commercial

Par **Dasc29**, le **20/03/2020** à **12:41**

Bonjour, nous vendons les murs d'un local commercial avec locataire mais celle-ci n'a pas récupéré le recommandé à 2 reprises. A partir de quand débute le délai (recommandé avisé ou réception effective) et peut t'on faire la démarche par mail avec accusé de réception ? (Nous ne sommes pas en bon terme avec notre locataire)

Par **Nihilscio**, le **24/03/2020** à **11:19**

Bonjour,

La notification n'est valablement faite qu'à la réception effective de la lettre. Si le destinataire refuse de prendre les courriers, il faut notifier par acte d'huissier.